Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503303-20251215-D2025_123-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 Décembre 2025

Date de convocation : 09/12/2025 **Date d'affichage : 09/12/2025**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Anne-Lise CRUCHON, Denis MARTIN, Françoise HERBERT, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Marie-Geneviève SAUVAGE (arrivée à 20h40) ; conseillers municipaux

Absents excusés : Yann LE GUENNEC (donne pouvoir à Gwénaëlle MONCHIERI-LECENE), Aurélien LEBLANC

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Denis MARTIN

35/330/123/2025
2- Objet : Délibération loyer salle 1 2 3 soleil et internet pour familles rurales 2025

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la signature de la convention quadripartite avec familles rurales pour la gestion du centre de loisirs, il avait été convenu la refacturation du loyer et des charges à Familles Rurales pour l'année 2025.

Loyer 2025
La Commune doit solliciter le versement du loyer des bâtiments communaux à hauteur de 1 800 euros pour l'année 2025

Refacturation Internet 2025
Coût 25.00 euros/TTC/mensuel pour la bibliothèque et le centre de loisirs
A charge de Familles Rurales : (12.50 euros X 12 mois = 150.00 euros).

Loyer et refacturation internet : 1 950 euros pour 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **APPROUVE** la refacturation à l'association départementale familles rurales le loyer et les charges d'internet pour un montant de **1 950 €**

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 16.12.2025
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE et VILAINE)